

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 276

1^{er} février 2008

SOMMAIRE

Air Chilling Development S.A.	13248	Multimédia, Audiovisuel et Communica- tion pour vous	13219
ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.	13245	Multimédia, Audiovisuel et Communica- tion pour vous	13230
Belvedere S.à r.l.	13247	Multimédia, Audiovisuel et Communica- tion pour vous	13224
Bombardier Luxembourg Finance S.A. ...	13202	Multimédia, Audiovisuel et Communica- tion pour vous	13224
Boucherie Boon Raymond Sàrl	13231	Nareco J2 SA	13237
B.T. Gen S.A.	13204	N.R.C. Investor Protection S.à r.l.	13239
Capitance S.à r.l.	13246	Omnimed	13247
Chemo S.A.	13207	Participations Amandari S.A.	13231
Corefield S.à.r.l.	13246	Pfizer Europe Holdings Sàrl	13210
Duet Trust and Fiduciary Services S.A. ..	13246	Pride Real Estate S.A.	13237
Fecim S.à r.l.	13202	RCS Management (Luxembourg) S. à r.l.	13245
Fennella Sàrl	13239	RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.	13240
Fifth Ave Participations, S.à r.l.	13224	Resto-Services S.A.	13235
Final S.A.	13207	Rives Fertiles S.A.	13237
Galava International S.à r.l.	13217	Rollonberry One Limited S.à r.l.	13240
HMP Beratungsgesellschaft für Telekom- munikations- und Sicherheitssysteme GmbH	13230	Rollonberry Two Limited S.à r.l.	13219
Horizon French Property Partnership Ma- nagement S.à r.l.	13248	Sigma Properties S.A.	13237
Ide S.à r.l.	13248	Sit Group Participations S.A.	13238
Immobilière Lassner S.A.	13235	Sofinor Holding S.A.	13230
Kasomar Holding I Aktiengesellschaft ...	13239	Terra Asset Management S.A.	13235
Laborde S.A.	13239	Thalna S.A.	13247
La Ciociara S.A.	13247	Toy Park Holding S.A.	13245
Leasecopter SA	13231	Value Entertainment S.A.	13236
Logistics XXI S.à r.l.	13230	Ventana Investments S.A.	13231
Lola Communication SA	13217	Ycodis S.à r.l.	13235
Longside S.à r.l.	13210		
Lowland S.A.	13204		
Macquarie Office Germany Frankfurt S.à.r.l.	13232		

Fecim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6552 Berdorf, 39, Um Wues.

R.C.S. Luxembourg B 100.919.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010307/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01041. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Bombardier Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A., a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73989, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, on 24 January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 304, on 25 April 2000 (the «Company»).

The meeting is opened with Flora Gibert residing in Luxembourg, in the chair,

The President appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Anca Iusco, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the financial year of the Company so that the financial year shall run every year from the 1st of January until the 31st of December, and for the year 2007 from the 1st of March 2007 until the 31st of December 2007;

2. Subsequent amendment of Article 18 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the financial year of the Company so that the financial year shall run every year from the 1st of January until the 31st of December, and for the year 2007 from the 1st of March 2007 until the 31st of December 2007.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the general meeting of shareholders decides to amend the first paragraph of article 18 of the articles of the association which shall have the following wording:

« **Art. 18.** The financial year starts each year on the first of January and shall end on the thirty-first of December.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73989, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, en date du 24 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 304, en date du 25 avril 2000 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Anca Iusco, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société de sorte que celui-ci commencera chaque année au 1^{er} janvier et terminera le 31 décembre et pour l'année 2007, du 1^{er} mars 2007 au 31 décembre 2007;

2. Modification subséquente de l'article 18 des statuts de la société; et

3. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte que celui-ci commencera chaque année au 1^{er} janvier et terminera le 31 décembre et pour l'année 2007, du 1^{er} mars 2007 au 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire.

Signé: F. Gibert, A. Iusco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, Relation LAC/2007/39712. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008010602/211/96.

(080006414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Lowland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.245.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Houssa

Administrateur

Référence de publication: 2008010358/636/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

B.T. Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.290.

—
L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.T. GEN S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.290, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2378 du 20 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Coralie Czerwinski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. Acceptation de la démission de Mme Laetitia Vandegaer, M. Laurent Pecheur, M. Jean Hoffmann et M. Marc Koeune, comme administrateurs de la société et décharge pour l'exécution de leurs mandats d'administrateurs jusqu'à la présente assemblée.
3. Création de deux catégories A et B d'administrateurs et modification afférente de l'article 5 des statuts de la société.
4. Nomination de M. Bob Faber et M. Charles Meyer comme administrateurs de catégorie A de la société et nomination de M. Robert Felder et M. Jacob Bernfeld, comme administrateurs de catégorie B de la société.
5. Changement des pouvoirs de représentation et de signature de la société, et modification afférente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts, comme suit: «La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Laetitia Vandegaer, Monsieur Laurent Pecheur, Monsieur Jean Hoffmann et Monsieur Marc Koeune, comme administrateurs de la société et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats d'administrateurs jusqu'à la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories A et B d'administrateurs et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en deux catégories à savoir administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer:

comme administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

comme administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Robert Felder, senior advisor, né à New York (U.S.A.), le 30 novembre 1940, demeurant à 1640 Posadas Street, 2nd Floor, C1112ADD Buenos Aires (Argentine);

- Monsieur Jacob J. Bernfeld, entrepreneur en retraite, né à Bratislava (Slovaquie), le 27 août 1940, demeurant à NL-1077 GW Amsterdam, Schubertstraat 50 (Pays-Bas).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer les pouvoirs de représentation et de signature de la société et de modifier en conséquence le dernier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. (dernier alinéa).** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit une version anglaise de l'acte:

In the year two thousand and seven, on the tenth of December.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the stock company (société anonyme) B.T. GEN S.A., with registered office in L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg section B number 121.290, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on the 8th of November 2006, published in the Mémorial C number 2378 of the 20th of December 2006.

The meeting is presided by Mrs Yseult Laufer, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Coralie Czerwinski, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered seat of the company to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. Acceptance of the resignation of Mrs Laetitia Vandegaer, Mr Laurent Pecheur, Mr Jean Hoffmann and Mr Marc Koeune, as directors of the company and discharge them of their responsibilities for their mandates of directors up to the present meeting.
3. Creation of two A and B categories of directors, and subsequent amendment of the article 5 of the articles of incorporation of the company.
4. Appointment of Mr Bob Faber and Mr Charles Meyer as directors of category A of the company and appointment of Mr Robert Felder and Mr Jacob Bernfeld, as directors of category B of the company.
5. Change of the powers of representation and of signature of the company, and subsequent amendment of the last paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the company, as follows: «The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one category A director and one category B director.»
6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to transfer the registered seat of the company to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mrs Laetitia Vandegaer, Mr Laurent Pecheur, Mr Jean Hoffmann and Mr Marc Koeune, as directors of the company and to grant discharge to them of their responsibilities for their mandates of directors up to the present meeting.

Third resolution

The meeting decides to create two A and B categories of directors and to amend subsequently the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the company to give it the following wording:

« **Art. 5. (paragraph 1).** The company is administered by a Board comprising at least three members, shareholders or not, divided into two categories namely category A directors and category B directors.»

Fourth resolution

The meeting decides to appoint:

as category A directors:

- Mr Bob Faber, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 15 of May 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Mr Charles Meyer, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 19th of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

as category B directors:

- Mr Robert Felder, senior advisor, born in New York (U.S.A.), on the 30th of November 1940, residing in 1640 Posadas Street, 2nd Floor, C1112ADD Buenos Aires (Argentina);

- Mr Jacob J. Bernfeld, retired entrepreneur, born in Bratislava (Slovakia), on the 27th of August 1940, residing in NL-1077 GW Amsterdam, Schubertstraat 50 (The Netherlands).

Fifth resolution

The meeting decides to change the powers of representation and of signature of the company and to amend subsequently the last paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the company as follows:

« **Art. 6. (last paragraph).** The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one category A director and one category B director.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Y. Laufer, C. Czerwinski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2007. Relation GRE/2007/5701. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010601/231/149.

(080006329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Final S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.431.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Houssa

Administrateur

Référence de publication: 2008010359/636/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Chemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.291.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHEMO S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.291, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2351 du 16 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Coralie Czerwinski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. Acceptation de la démission de Mme Laetitia Vandegaer, M. Laurent Pecheur, M. Jean Hoffmann et M. Marc Koeune, comme administrateurs de la société et décharge pour l'exécution de leurs mandats d'administrateurs jusqu'à la présente assemblée.
3. Création de deux catégories A et B d'administrateurs et modification afférente de l'article 5 des statuts de la société.
4. Nomination de M. Bob Faber et M. Charles Meyer comme administrateurs de catégorie A de la société et nomination de M. Robert Felder et M. Jacob Bernfeld, comme administrateurs de catégorie B de la société.
5. Changement des pouvoirs de représentation et de signature de la société, et modification afférente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts, comme suit: «La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Laetitia Vandegaer, Monsieur Laurent Pecheur, Monsieur Jean Hoffmann et Monsieur Marc Koeune, comme administrateurs de la société et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats d'administrateurs jusqu'à la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories A et B d'administrateurs et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en deux catégories à savoir administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer:

comme administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

comme administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Robert Felder, senior advisor, né à New York (U.S.A.), le 30 novembre 1940, demeurant à 1640 Posadas Street, 2nd Floor, C1112ADD Buenos Aires (Argentine);

- Monsieur Jacob J. Bernfeld, entrepreneur en retraite, né à Bratislava (Slovaquie), le 27 août 1940, demeurant à NL-1077 GW Amsterdam, Schubertstraat 50 (Pays-Bas).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer les pouvoirs de représentation et de signature de la société et de modifier en conséquence le dernier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. dernier alinéa.** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit une version anglaise de l'acte:

In the year two thousand and seven, on the tenth of December.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the stock company (société anonyme) CHEMO S.A., with registered office in L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg section B number 121.291, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on the 8th of November 2006, published in the Mémorial C number 2351 of the 16th of December 2006.

The meeting is presided by Mrs Yseult Lauter, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Coralie Czerwinski, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered seat of the company to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. Acceptance of the resignation of Mrs Laetitia Vandegaer, Mr Laurent Pecheur, Mr Jean Hoffmann and Mr Marc Koeune, as directors of the company and discharge them of their responsibilities for their mandates of directors up to the present meeting.
3. Creation of two A and B categories of directors, and subsequent amendment of the article 5 of the articles of incorporation of the company.
4. Appointment of Mr Bob Faber and Mr Charles Meyer as directors of category A of the company and appointment of Mr Robert Felder and Mr Jacob Bernfeld, as directors of category B of the company.
5. Change of the powers of representation and of signature of the company, and subsequent amendment of the last paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the company, as follows: «The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one category A director and one category B director.»
6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to transfer the registered seat of the company to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mrs Laetitia Vandegaer, Mr Laurent Pecheur, Mr Jean Hoffmann and Mr Marc Koeune, as directors of the company and to grant discharge to them of their responsibilities for their mandates of directors up to the present meeting.

Third resolution

The meeting decides to create two A and B categories of directors and to amend subsequently the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the company to give it the following wording:

« **Art. 5. paragraph 1.** The company is administered by a Board comprising at least three members, shareholders or not, divided into two categories namely category A directors and category B directors.»

Fourth resolution

The meeting decides to appoint:

as category A directors:

- Mr Bob Faber, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 15th of May 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Mr Charles Meyer, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 19th of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

as category B directors:

- Mr Robert Felder, senior advisor, born in New York (U.S.A.), on the 30th of November 1940, residing in 1640 Posadas Street, 2nd Floor, C1112ADD Buenos Aires (Argentina);

- Mr Jacob J. Bernfeld, retired entrepreneur, born in Bratislava (Slovakia), on the 27th of August 1940, residing in NL-1077 GW Amsterdam, Schubertstraat 50 (The Netherlands).

Fifth resolution

The meeting decides to change the powers of representation and of signature of the company and to amend subsequently the last paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the company as follows:

« **Art. 6. last paragraph.** The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one category A director and one category B director.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Y. Laufer, C. Czerwinski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2007. Relation GRE/2007/5702. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010604/231/149.

(080006585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Longside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.086.100,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.163.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008010370/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03769. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven on the eighteenth day of December.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL having its registered office at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 15, 2003, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 93.646,

represented by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 18, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I.- Object - denomination - registered office- duration

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

Title II.- Capital - parts

Art. 7. The corporate capital of the company is set at twenty thousand united states dollars (USD 20,000.-) divided into four hundred (400) parts having a par value of fifty united states dollars (USD 50.-) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or he ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,

- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 16. If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each fifty united states dollars (USD 50.-) in share capital (parts) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (parts) of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - profits - reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the 1st of December and ends on the last day of November of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on November 30th, 2008.

Art. 18.

A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the last day of November an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

B) Interim dividends

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI.- Liquidation - dissolution

Art. 19. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 20. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, 400 parts

The 400 (four hundred) parts have been fully paid up to the amount of fifty united states dollars (USD 50.-) per part by a contribution in cash of twenty thousand united states dollars (USD 20,000.-).

As a result the amount of twenty thousand united states dollars (USD 20,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs and valuation

For registration purposes, the present capital is valued at € 13,890.30 (exchange rate (median price) of December 18, 2007 USD 1.- = EUR 0.69452)

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately € 2,000.- (two thousand euros).

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at three (3).

3. The following are appointed managers (gérants) of the company:

- Ms Susan Webb, Finance Director, born in Dublin (Ir) on January 23, 1958, residing at 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6;

- Mr David Reid, attorney, born in Chelmsford (G.-B.) on January 16, 1951, residing in New-York, (U.S.A.);

- Mr Ivan Steenkiste, born in Oostende (Belgium), on September 13, 1949, professionally residing in Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, une société de droit luxembourgeois constituée par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2003, ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93 646,

représentée par M^e Cécile Jager, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant la comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} .- Objet - dénomination - siège social - durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - parts

Art. 7. Le capital social est fixé à vingt mille dollars U.S. (20.000,- USD) représenté par quatre cents (400) parts d'une valeur nominale de cinquante dollars U.S. (USD 50,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le collège de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le collège de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, s'il y a plusieurs associés, aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un collège de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour une période ne pouvant dépasser six années par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

Art. 12. Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ou associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part de cinquante dollars U.S. (50,- USD) du capital social détenu par lui ou représenté par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - profits - réserves

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 30 novembre 2008.

Art. 18.

A) Comptes sociaux et dividende annuel

Chaque année au dernier jour de novembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

B) Dividendes intérimaires

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI.- Liquidation - dissolution

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, 400 parts

Les 400 (quatre cents) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cinquante dollars US (USD 50,-) par part par un apport en numéraire de vingt mille dollars US (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars US (USD 20.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital actuel est évalué à € 13,890.30 (taux de change (median price) du 18 décembre 2007 USD 1,- = EUR 0,69452).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (3).
3. Ont été élus gérants de la société:

- Madame Susan Webb, directeur financier, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6;

- Monsieur David Reid, avocat, né à Chelmsford (UK), le 16 janvier 1951, demeurant à New York, USA;

- Monsieur Ivan Steenkiste, né à Oostende (Belgique), le 13 septembre 1949, résidant professionnellement au 51, av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007. LAC/2007/41805. — Reçu 138,73 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Senningerberg, le 9 janvier 2008. P. Bettingen.
 Référence de publication: 2008010747/202/365.
 (080006534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Lola Communication SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.
 R.C.S. Luxembourg B 102.812.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007. Signature.
 Référence de publication: 2008010373/289/12.
 Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03684. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Galava International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
 R.C.S. Luxembourg B 86.083.

In the year two thousand and seven, on the sixth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The stock company (société anonyme) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 40.312,

here represented by Mrs Helene Müller, lawyer, professionally residing at 9, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through his mandatory, declared and requested the notary to act that:

The appearing party is the sole actual partner of GALAVA INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 86.083, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated January 4, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 820 of May 30, 2002.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1272 of June 26, 2007.

The appearing party then has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of twenty-two thousand and five hundred euro (22,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of five hundred and sixteen thousand five hundred euro (516,500.-) EUR) to five hundred and thirty-nine thousand euro (539,000.- EUR), by the issuance of two hundred and twenty-five (225) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The two hundred and twenty-five (225) new shares have been subscribed by the sole shareholder the stock company (société anonyme) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, pre-named, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twenty-two thousand and five hundred euro (22,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company GALAVA INTERNATIONAL S.à r.l., as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at five hundred and thirty-nine thousand euro (539,000.- EUR), divided into five thousand three hundred and ninety (5,390) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

All the shares are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and one hundred euro (1,100.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English state herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abréviation INTERCONSULT, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 40.312,

ici représentée par Madame Helene Müller, juriste, demeurant professionnellement au 9, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule et unique associée actuelle de GALAVA INTERNATIONAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.083, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 30 mai 2002.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1272 du 26 juin 2007.

La comparante a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent seize mille cinq cents euros (516.500,- EUR) à cinq cent trente-neuf mille euros (539.000,- EUR), par l'émission de deux cent vingt-cinq (225) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les deux cent vingt-cinq (225) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abréviation INTERCONSULT, prédésignée, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société GALAVA INTERNATIONAL S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent trente-neuf mille euros (539.000,- EUR), représenté par cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (5.390) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2007. Relation GRE/2007/5667. — Reçu 225 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010609/231/96.

(080006705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 64.990.

Le bilan du 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010386/801034/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00133. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080006191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Rollonberry Two Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.025.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrican Avenue (U.S.A.), inscrite sous le numéro CID 2003-00454418,

ici dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entièreté de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ROLLONBERRY TWO LIMITED S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur David Heaney, Directeur, né à Birmingham (Angleterre), le 18 novembre 1978, résidant professionnellement à CH-1211 Genève 23, rue du Rhône 78 (Suisse);

- Monsieur Martin Pugh, Directeur, né à St Gallen (Suisse), le 8 juin 1950, résidant professionnellement à CH-1211 Genève 23, rue du Rhône 78 (Suisse);

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twelfth of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), CID number 2003-00454418,

here duly represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of ROLLONBERRY TWO LIMITED S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2007.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1.- Are appointed as managers of the company:

- Mr David Heaney, companies' director, born in Birmingham (England), on the 18th of November 1978, residing professionally in CH-1211 Geneva 23, rue du Rhône 78 (Switzerland);

- Mr Martin Pugh, companies' director, born in St Gallen (Switzerland), on the 8 of June 1950, residing professionally in CH-1211 Geneva 23, rue du Rhône 78 (Switzerland);

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24 of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2007, Relation GRE/2007/5826. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010755/231/258.

(080006701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 64.990.

Le bilan du 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010387/801034/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00132. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080006187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 64.990.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010389/801034/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00129. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080006180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Fifth Ave Participations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 135.043.

STATUTES

In the year two thousand and seven on the twentieth of December,

Before Maître Anja Holtz notary public residing at Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1. Mister Benoît Georges Francis Andrienne, with address in B-6782 Messancy, 42, rue de la Source Guelff, born on the 26th of September 1975 at Verviers, Belgium.

2. Mister Stéphane Paul Emile Michel Charlier, with address in B-6791 Athus/Aubange, 5/42 rue des Marguerites, born on the 10th of July 1975 at Uccle, Belgium.

Such party, acting in her hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» which she declared to organise among themselves.

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of FIFTH AVE PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in Steinfort (Luxembourg).

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at seventy-five thousand euro (75,000.- EUR) represented by seven hundred fifty (750) shares of a par value of hundred euro (100.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote, but in case of equality of votes, the chairman of the board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The company will be bound by the individual signature of one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters predetermined by the managers.

The managers are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31st of December 2008.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mister Andrienne	675 shares
2.- Mister Charlier	75 shares
Total:	750 shares

The shares were entirely released by a contribution in kind of all the shares of the company AB FUND CONSULTING Sàrl. The value of the capital of the company AB FUND CONSULTING Sàrl is confirmed to be at least equivalent to the one of the incorporated company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1.000,- Euros.

The company requests the exemption of the capital duty, it was incorporated by contribution of 100% of an existing Luxembourg based company.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration
- 2) Mister Benoît Georges Francis Andrienne, with address at B-6782 Messancy, 42, rue de la Source Guelff
- 3) Mister Stéphane Paul Emile Michel Charlier, with address at B-6791 Athus/Aubange, 5/42 rue des Marguerites

The company will be engaged by the joint signature of the managers

The managers are free to appoint any person who may bind the company by his or her own signature.

- 2) The Company shall have its registered office in L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, soussigné.

Comparaissent:

1. Monsieur Benoît Georges Francis Andrienne, demeurant à B-6782 Messancy, 42, rue de la Source Guelff
2. Monsieur Stéphane Paul Emile Michel Charlier, demeurant à B-6791 Athus/Aubange, 5/42, rue des Marguerites

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de FIFTH AVE PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Steinfort (Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à septante-cinq mille euros (75.000,- EUR) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions, entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix, mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par les gérants.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par les gérants en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	parts sociales
1.- Mister Andrianne	675
2.- Mister Charlier	<u>75</u>
Total:	750

Toutes les parts sociales ont été libérées par l'apport en nature de toutes les parts sociales de la société AB FUND CONSULTING Sàrl. La valeur des parts sociales de la société apportée est au moins égale au capital social de la société constituée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.000,- EUR.

La société demande à bénéficier de l'exemption du droit d'apport, au vue de l'apport de la totalité d'une société luxembourgeoise existante.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

Monsieur Benoît Georges Francis Andrianne, demeurant à B-6782 Messancy, 42, rue de la Source Guelff

Monsieur Stéphane Paul Emile Michel Charlier, demeurant à B-6791 Athus/Aubange, 5/42, rue des Marguerites

Avec pouvoir d'engager la société par leur signature conjointe.

Les gérants peuvent nommer d'autres fondés de pouvoirs.

2) Le siège social de la Société est établi à: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Andrianne, S. Charlier, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2007. WIL/2007/1155. — Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 janvier 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008010746/2724/300.

(080006894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 64.990.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010390/801034/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00136. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080006178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Sofinor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.986.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010391/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01909. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

HMP Beratungsgesellschaft für Telekommunikations- und Sicherheitssysteme GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 5, rue Bessemer.

R.C.S. Luxembourg B 50.015.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010392/780/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01907. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Logistics XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.018.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.
LOGISTICS XXI S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008010862/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03180. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Leasecopter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 74.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010393/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01897. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Boucherie Boon Raymond Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 88.357.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010396/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01169. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Participations Amandari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.
R.C.S. Luxembourg B 76.926.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010397/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01185. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Ventana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.
R.C.S. Luxembourg B 76.932.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010398/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01183. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Macquarie Office Germany Frankfurt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.264.

In the year two thousand and seven, on fourteenth December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of MACQUARIE OFFICE GERMANY FRANKFURT S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, hereafter referred to as «the Company», R.C.S. Luxembourg section B number 130.264, incorporated by a deed enacted on June 26, 2007, by Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1976 of 13 September 2007.

The meeting is presided by Mrs Brigitte Czoske, attorney at law, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Ludivine Peyrissaguet, attorney at law, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Emmanuel Réveillaud, attorney at law, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed *in* varietur by the duly authorized representative of the shareholder and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, the sole shareholder representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 517,500.- (five hundred seventeen thousand five hundred euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), to the amount of EUR 530,000.- (five hundred thirty thousand euros) represented by the existing shares and by the issue of 20,700 (twenty thousand seven hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, subject to payment of an amount of EUR 517,500.- (five hundred seventeen thousand five hundred euros).

2.- Subscription and payment of all the additional shares by MACQUARIE OFFICE EUROPE No1 S.à r.l., by payment in cash.

3.- Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase.

4.- Other business.

The meeting of the sole shareholder having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 517,500.- (five hundred seventeen thousand five hundred euros), so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) to the amount of EUR 530,000.- (five hundred thirty thousand euros) by the issue of 20,700 (twenty thousand seven hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, to be subscribed on payment of an amount of EUR 517,500.- (five hundred seventeen thousand five hundred euros).

Second resolution

The sole shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe to all the 20,700 (twenty thousand seven hundred) newly issued shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 517,500.- (five hundred seventeen thousand five hundred euros) as was certified to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders' meeting decides to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

« **5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred thirty thousand euro (EUR 530,000.-) represented by twenty one thousand two hundred (21,200) shares (hereafter referred to as the «Shares») in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 7,000.- (seven thousand euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée MACQUARIE OFFICE GERMANY FRANKFURT S.à.r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, ci-après «la Société», inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 130.264 constituée suivant acte reçu le 26 juin 2007, par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1976 du 13 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Brigitte Czoske, avocate, demeurant à 20, avenue Marie-Thérèse, L 2132 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ludivine Peyrissaguet, avocate, demeurant à 20, avenue Marie-Thérèse, L 2132 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant à 20, avenue Marie-Thérèse, L 2132 Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé de l'associé unique et par les membres du bureau et le notaire, sera annexée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est présent ou valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 517.500.- (cinq cent dix sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) à un montant de EUR 530.000.- (cinq cent trente mille euros) représenté par les parts existantes et par l'émission de 20.700 (vingt mille sept cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes, contre paiement d'un montant de EUR 517.500.- (cinq cent dix sept mille cinq cents euros).

2.- Souscription et libération de toutes les parts nouvelles par MACQUARIE OFFICE EUROPE No1 S.à r.l., par paiement en numéraire.

3.- Modification de la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social prévue.

4.- Divers.

L'assemblée de l'associé unique ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée de l'associé unique décide d'augmenter le capital social émis à concurrence d'un montant de EUR 517.500,- (cinq cent dix sept mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) parts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à un montant de EUR 530.000,- (cinq cent trente mille euros) par l'émission de 20.700 (vingt mille sept cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes, contre paiement d'un montant de EUR 517.500,- (cinq cent dix sept mille cinq cents euros).

Deuxième résolution

L'associé unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire et libérer les 20.700 (vingt mille sept cents) parts nouvelles par le paiement en numéraire, de sorte que la Société dispose du montant de EUR 517.500,- (cinq cent dix sept mille cinq cents) comme certifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq cent trente mille euros (EUR 530.000,-) représenté par vingt et un mille deux cents (21.200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée de l'associé unique décide d'augmenter le capital social émis à concurrence d'un montant de EUR 517.500,- (cinq cent dix sept mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) parts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à un montant de EUR 530.000,- (cinq cent trente mille euros) par l'émission de 20.700 (vingt mille sept cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes, contre paiement d'un montant de EUR 517.500,- (cinq cent dix sept mille cinq cents euros).

Deuxième résolution

L'associé unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire et libérer les 20.700 (vingt mille sept cents) parts nouvelles par le paiement en numéraire, de sorte que la Société dispose du montant de EUR 517.500,- (cinq cent dix sept mille cinq cents) comme certifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq cent trente mille euros (EUR 530.000,-) représenté par vingt et un mille deux cents (21.200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 7.000,- (sept mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: B. Czoske, L. Peyrissaguet, E. Reveillaud, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2007. Relation: REM/2007/1986. — Reçu 5.175 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 janvier 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008010518/218/168.

(080006719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Ycodis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010408/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01179. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Resto-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.762.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010409/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01176. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Terra Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 73.359.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010410/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01172. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Immobilière Lassner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 114.249.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010411/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01156. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Value Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 118.312.

Im Jahre zweitausendundsieben, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft VALUE ENTERTAINMENT S.A., R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 118.312, mit Sitz in Luxemburg-Kirchberg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 25. Juli 2006, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 1880 vom 6. Oktober 2006 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Alain Thill, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Derselbe ernent zur Schriftführerin Fräulein Françoise Hübsch, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie, welche das gesamte Kapital von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von dem Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie registriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Abänderung der Gesellschaftszwecks welcher in Zukunft wie folgt lauten wird:

«Zweck Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Immobilien, der Handel als Makler mit Immobilien, die Immobilienverwaltung sowie die Projektfinanzierung.

Die Gesellschaft kann sich an gleichartigen oder ähnlichen Unternehmen beteiligen oder solche erwerben.»

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

3. Komplette Neufassung der Satzung in Einklang mit den jetzigen Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschaftszweck wird abgeändert und in Zukunft wie folgt lauten:

«Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Immobilien, der Handel als Makler mit Immobilien, die Immobilienverwaltung sowie die Projektfinanzierung.

Die Gesellschaft kann sich an gleichartigen oder ähnlichen Unternehmen beteiligen oder solche erwerben.»

Zweiter Beschluss

Punkt 3 der Tagesordnung wird auf eine später stattfindende ausserordentliche Generalversammlung vertagt.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Vergütungen, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr siebenhundert Euro (700,- EUR) abgeschätzt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Thill, F. Hübsch, M. Prospert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2008. Relation GRE/2008/102. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010536/231/60.

(080006808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Rives Fertiles S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.241.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010412/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01153. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pride Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.949.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010413/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01158. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Nareco J2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 81.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010415/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01922. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Sigma Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.358.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010417/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01914. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIT GROUP PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.170, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 776 du 24 juillet 2003,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1725 du 14 août 2007,

ayant un capital social souscrit fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Christel Henon, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Pascale Schmitt, secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Grandidier, chef d'entreprise, demeurant à Thionville, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch, et modification afférente des deuxième et troisième alinéas de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch, et de modifier en conséquence les deuxième et troisième alinéas de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (2^{ème} et 3^{ème} alinéas).** Le siège social est établi à Capellen.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Henon, P. Schmitt, J. Grandidier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007. Relation GRE/2007/5728. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010616/231/60.

(080006900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Kasomar Holding I Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.880.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010418/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01913. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Laborde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.099.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010419/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01910. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

N.R.C. Investor Protection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I. Rosseneu

Manager

Référence de publication: 2008010420/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03470. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Fennella Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.925.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

FENNELLA S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008010868/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03183. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 86.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Brekelmans

Manager

Référence de publication: 2008010421/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03467. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Rollonberry One Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.024.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrican Avenue (U.S.A.), inscrite sous le numéro CID 2003-00454418,

ici dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ROLLONBERRY ONE LIMITED S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur David Heaney, Directeur, né à Birmingham (Angleterre), le 18 novembre 1978, résidant professionnellement à CH-1211 Genève 23, rue du Rhône 78 (Suisse);

- Monsieur Martin Pugh, Directeur, né à St Gallen (Suisse), le 8 juin 1950, résidant professionnellement à CH-1211 Genève 23, rue du Rhône 78 (Suisse);

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twelfth of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), CID number 2003-00454418,

here duly represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of ROLLONBERRY ONE LIMITED S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2007.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1.- Are appointed as managers of the company:

- Mr David Heaney, companies' director, born in Birmingham (England), on the 18 of November 1978, residing professionally in CH-1211 Geneva 23, rue du Rhône 78 (Switzerland);

- Mr Martin Pugh, companies' director, born in St Gallen (Switzerland), on the 8 of June 1950, residing professionally in CH-1211 Geneva 23, rue du Rhône 78 (Switzerland);

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach;

- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24 of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach;

- Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach;

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signed: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2007, Relation GRE/2007/5825. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010757/231/257.

(080006699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

RCS Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Brekelmans
Manager

Référence de publication: 2008010422/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03464. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 80.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Brekelmans
Manager

Référence de publication: 2008010423/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03462. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Toy Park Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.064.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008010430/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03075. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Corefield S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 892.600,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.141.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008010438/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03759. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Capitance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.139.750,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.143.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008010442/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03739. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Duet Trust and Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 89.325.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et du Conseil d'Administration du 2 juillet 2007

Transfert du siège social:

- L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Révocation du commissaire:

- FID'AUDIT LTD

Nomination du nouveau commissaire:

- VERICOM S.A., 46a, avenue John F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B 51203

Nomination au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011

Suppression de l'administrateur-délégué

- Monsieur Alain Schibl

Nomination du président du conseil d'administration:

- Monsieur Alain Schibl, né le 8 janvier 1966 à Lausanne, demeurant à 16, Bolton Court, 216,222, Old Brompton Road, London SW50BZ

Nomination au poste de président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008010524/1185/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Belvedere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.890.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2008010443/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03737. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

La Ciociara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 15, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 62.669.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010444/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04715. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Omnimed, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.214.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010445/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02017. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Thalna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.072.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 décembre 2007 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé comme administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2008010452/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Ide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.983.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

IDE S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008010869/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03184. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Air Chilling Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 50.947.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010446/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02012. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Horizon French Property Partnership Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.159.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

HORIZON FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP MANAGEMENT S.à r.l.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2008010874/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03156. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.
